MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

N°004

OBJET :	**CESSION DE LA PARCELLE NZ 55 SISE CHEMIN CAMIN DELS ORTS AUX CONSORTS VENTRESQUE ET BURGAT**		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.
Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, Mme FLAMANT, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ
EXCUSES : M. DUMONT donne pouvoir à M. GHISI, M. MARTINET donne pouvoir à Mme FLAMANT, M. JORDAN donne pouvoir à M. BARTHÈS, M. BELONDRADE donne pouvoir à Mme BARTHE, M. MOURAD donne pouvoir à Mme BARDOU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.
M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La Ville a été sollicitée par Madame Christine VENTRESQUE, Madame Marie-Thérèse VENTRESQUE et Monsieur Florent BURGAT, propriétaires des parcelles cadastrées NZ 86, NZ 87, sises chemin Camin dels Orts, afin de régulariser une erreur cadastrale liée au bornage affectant leurs propriétés.

En effet, la parcelle cadastrée NZ 55, appartenant à la Ville et représentant une surface d'environ 17m^2 est contiguë aux parcelles des consorts VENTRESQUE et Monsieur Florent BURGAT. Chacun d'entre eux souhaite acquérir à l'euro symbolique la partie de la parcelle NZ 55 attenante à sa propriété.

Le 17 septembre 2025, la Direction de l'immobilier de l'Etat a évalué le bien à la somme de 100€.

En amont de cette demande, le cabinet BRAHEM-GUENERET a été saisi d'une demande de division cadastrale entre les demandeurs.

A l'issue de cette opération, la parcelle NZ 86 a été divisée donnant lieu aux parcelles NZ 117 et NZ 118.
Les demandeurs souhaitent que la parcelle NZ 55 soit divisée et rattachée aux parcelles NZ 87, NZ 117 et NZ 118, moyennant l'euro symbolique.

Les frais de géomètre-expert ainsi que les frais de notaire sont laissés à la charge des acquéreurs.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver à l'euro symbolique la cession des trois parties de la parcelle cadastrée NZ 55 aux consorts VENTRESQUE et BURGAT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte et document liés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.
Pour exrait certifié conforme
Le Maire
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100698-20260528-31861A-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2026
Publication : 08/06/2026